



VILLE DE VEZELAY

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2016

L'an deux-mille seize le vingt-six novembre, le Conseil municipal de la Commune de Vézelay s'est réuni sous la présidence du Maire, Monsieur Hubert BARBIEUX.

Présents : Messieurs BARBIEUX, DUJARDIN, LEFEVRE, RAVELLI, et Madame FORET.

Absents et excusés:

Madame BEL donne pouvoir à Monsieur RAVELLI

Madame FOUCHET donne pouvoir à M. DUJARDIN

Monsieur HECQUET donne pouvoir à Monsieur BARBIEUX

Monsieur RECORDON

Secrétaire de séance : Monsieur LEFEVRE

La séance est ouverte à 14h

Monsieur Barbieux fait état des points inscrits à l'ordre du jour.

En évoquant le point sur l'étude de diagnostic d'aménagement liturgique du chœur, de la galerie du cloître et de la salle capitulaire, il précise que le montant des travaux de restauration de la tour Saint-Antoine seront moins importants que prévu.

Afin de bénéficier d'une avance de la subvention de la DRAC dès le début des travaux prévu le 15 décembre prochain, il conviendrait de modifier le plan de financement initial.

Par conséquent, il est proposé d'inscrire ce nouveau point à l'ordre du jour.

Accord est donné à l'unanimité des présents.

I- Décision modificative n°3 budget Commune

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a reçu en 2010 un acompte de subvention de la Région Bourgogne s'inscrivant dans le cadre de l'opération « Cœurs de villages + ».

La convention signée à l'époque prévoyait que la Commune s'engageait à mettre en valeur l'espace public en procédant à la réfection de la toiture de la mairie et en réhabilitant 3 logements.

Les travaux de réfection de la toiture ont été réalisés or les logement n'ont pas été réhabilités.

La Région Bourgogne Franche-Comté réclame aujourd'hui le remboursement de l'acompte d'un montant de 15 665,00 €.

Par ailleurs, la Commune a bénéficié d'une subvention pour la réfection de l'auberge de Jeunesse, dans le cadre du programme opérationnel plurirégional Massif central 2007-2013, Feder, d'un montant de 144 633,00 €.

Les factures effectivement réglées et éligibles sont inférieurs aux montants de subvention déjà versés.

La Préfecture de Région Auvergne demande aujourd'hui à la Commune de rembourser partiellement les subventions reçues pour un montant de 44 930,00 €.

Il convient d'établir une décision modificative afin d'abonder les lignes budgétaires correspondantes.

Cette délibération est une délibération de précaution qui permettra d'engager les dépenses si celles-ci se révélaient incontournables.

VILLE DE VEZELAY

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 NOVEMBRE 2016

	BP 2016	DM	BUDGET TOTAL
<i>Dépenses d'investissement</i>	2 104 520,00	-60 595,00	2 043 925,00
23 CONSTRUCTIONS	1 637 400,00	-60 595,00	1 576 805,00
<i>Dépenses d'investissement</i>	2 917 744,92	+60 595,00	2 978 339,92
13 –SUBVENTIONS	2 192 844,92	+ 60 595,00	2 253 439,92
1322 – Région – « Cœurs villages »		+ 15 665,00	
1323 – Département – « auberge »		+ 44 930,00	

Après délibération, le Conseil municipal procède au vote :

Pour : 9 voix

Contre : /

Abstention : /

A l'unanimité, le Conseil municipal adopte la décision modificative n°3 au budget Commune, exercice 2016.

II- Modification du plan de financement des travaux de restauration de la tour Saint-Antoine et du bras sud du transept de la basilique Sainte Marie-Madeleine

Monsieur le Maire précise que pour faire suite à l'analyse des offres déposées dans le cadre de l'appel d'offres pour les travaux de restauration de la Tour Saint-Antoine et du bras sud du transept de la basilique Sainte Marie-Madeleine, faisant apparaître une différence de 24 882,00 € par rapport à l'estimatif total des travaux, il convient d'ajuster le montant des subventions.

Aussi, est-il proposé le plan de financement suivant :

MONTANT TOTAL DES TRAVAUX HT	940 770,00
-------------------------------------	-------------------

FINANCEMENTS PREVUS

DRAC	470 485,00	50,0%
FNADT	233 839,00	24,6%
REGION	118 273,00	12,6%
DEPARTEMENT	118 273,00	12,6%
TOTAL FINANCEMENTS	940 770,00	100,0%

Après délibération, le Conseil municipal procède au vote :

Pour : 9 voix

Contre : /

Abstention : /

VILLE DE VEZELAY

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2016

Le Conseil municipal valide, à l'unanimité, le plan de financement ci-dessus, pour les travaux de restauration de la tour Saint-Antoine et du bras sud du transept de la basilique Sainte Marie-Madeleine et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération, selon le plan de financement ci-dessus.

III- Plan de financement de l'étude de diagnostic pour l'aménagement liturgique du chœur (biens immobiliers exclusivement), de la galerie du cloître et de la salle capitulaire et autorisation à demander les subventions correspondantes

Monsieur le Maire présente le dossier relatif à l'étude de diagnostic d'aménagement liturgique du chœur, de la galerie du cloître et de la salle capitulaire de la basilique Sainte Marie-Madeleine. S'agissant de l'aménagement liturgique du chœur, il est précisé que la démarche de diagnostic préalable ne concerne pas les biens mobiliers, ces derniers n'appartenant pas au propriétaire des lieux.

Monsieur le Maire précise les financements correspondants :

MONTANT TOTAL DES TRAVAUX HT	43 629,50
-------------------------------------	------------------

FINANCEMENTS PREVUS

DRAC	21 814,75	50,0%
REGION	7 806,00	17,9%
DEPARTEMENT	7 806,00	17,9%
FONDATION DU PATRIMOINE	6 202,75	14,2 %
TOTAL FINANCEMENTS	43 629,50	100,0%

La DRAC subventionnera cette étude à hauteur de 50%.

S'agissant de la part du Conseil départemental de l'Yonne et de la Région Bourgogne Franche-Comté, il est précisé qu'une partie de la subvention initialement fléchée sur les travaux de la tour Saint-Antoine et du bras sud du transept (7 765,00 €) pourra glisser vers cette étude.

Ce qui portera le montant de subvention supplémentaire à 141,00 € pour ces deux financeurs.

Un montant de 6 202,75 € sera sollicité auprès de la Fondation du Patrimoine.

En outre, il est précisé qu'il serait opportun de demander un diagnostic du musée situé au-dessus de la galerie du cloître.

Monsieur le Maire doit s'entretenir à ce sujet avec le Cabinet 2BDM.

Après délibération, le Conseil municipal procède au vote :

Pour : 9 voix

Contre : /

Abstention : /



VILLE DE VEZELAY

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2016

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire :

- *à signer tous documents relatifs à l'étude de diagnostic d'aménagement liturgique du chœur (biens immobiliers exclusivement), de la galerie du cloître et de la salle capitulaire de la basilique Sainte Marie-Madeleine ;*
- *à demander les subventions correspondantes selon le tableau de financement précisé ci-dessus, à défaut, autoriser le Maire à trouver les financements auprès de tout autre financeur.*

IV- Autorisation d'implantation de bornes amovibles, à demander les subventions, à lancer et à signer le marché public correspondant.

Messieurs Dujardin et Ravelli sont réservés sur ce point et Monsieur Dujardin propose qu'il soit ajourné compte tenu de l'absence de 4 conseillers municipaux.

Monsieur Barbieux précise qu'on ne peut attendre le mois de décembre dans la mesure où une réponse à la proposition de Monsieur le Préfet de l'Yonne est attendue pour la fin du mois de novembre 2016, en vue d'un financement en 2017. Différer ce dossier serait perdre la subvention.

Considérant que la Commune de Vézelay est un site touristique de premier ordre en Bourgogne Franche-Comté où il faut pouvoir vivre et travailler tout en accueillant les visiteurs, il apparaît nécessaire de réguler la circulation durant les périodes de fortes affluences et d'assurer la sécurité du site en cas de besoin.

Le Conseil municipal après avoir étudié la proposition de Monsieur le Préfet de l'Yonne procède au vote :

Pour : 6 voix

Contre : 2 voix

Abstention : 1 voix

Le Conseil municipal,

- *Retient le principe de l'implantation de bornes mobiles et fixes, indépendamment de l'étude sur l'aménagement des espaces publics ;*
- *Sollicite l'attribution de la subvention proposée par Monsieur le Préfet de l'Yonne ;*
- *Rend conditionnelles l'ensemble de ces décisions au fait que cette subvention couvre l'intégralité de la dépense engagée y-compris le cout de la maintenance annuelle ainsi que les consommables correspondants sans limite dans le temps, telle qu'elle sera chiffrée à l'issue de l'appel d'offre ;*
- *Autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier ;*
- *Décide la création d'un groupe de travail élargi qui aura pour mission de valider les lieux précis d'implantation, le système de régulation et ses règles de fonctionnement.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h.



VILLE DE VEZELAY

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2016

SIGNATURES

Hubert BARBIEUX	Lorant HECQUET	Gérard RAVELLI	Micheline FORET
David LEFEVRE	André VILLIERS	Monique BEL	Lionel RECORDON
Marianne FOUCHET	Emmanuel DUJARDIN		